

bien des concessions fiscales qui apportent aux gagnepetit l'aide que la motion à l'étude veut leur offrir.

Par exemple, on a fait les déclarations suivantes pour l'année d'imposition 1974. L'augmentation de la réduction d'impôt minimum, qui passe de \$100 à \$150, fera économiser \$380 millions aux contribuables. Je parle de l'année 1974. On a dit que les nouvelles déductions applicables aux revenus d'intérêts et pouvant atteindre \$1000 feront épargner 230 millions aux contribuables et que ceux qui ont profité du régime enregistré d'épargne-logement économiseront environ 100 millions, sommes qui sont loin d'être négligeables comparées à l'augmentation proposée des déductions ou de l'exemption de base.

Pour l'année d'imposition 1975, les déclarations suivantes ont été faites en faveur du contribuable canadien. Les réductions de l'impôt fédéral passent de 5 à 8 p. 100, jusqu'à concurrence de \$750. En outre, la réduction minimale passe de \$150 à \$200, ce qui fera économiser aux contribuables 615 millions de plus. Le maximum a depuis été réduit à \$500 dans le dernier budget. La déduction relative aux intérêts s'étendra aux dividendes, ce qui épargnera aux contribuables 10 millions de plus. La nouvelle déduction de \$1,000 de revenus de pensions laissera entre les mains des personnes concernées un montant estimatif de 55 millions. Enfin, la possibilité de transférer au conjoint la partie inutilisée de l'exemption en raison de l'âge permettra aux contribuables d'épargner 35 millions. En outre, l'abolition de la limite relative à l'amortissement du coût en capital pour la construction de logements locatifs devait représenter pour les contribuables des épargnes estimatives de 10 millions et certaines des mesures mentionnées entraîneront des concessions fiscales supplémentaires pour les contribuables des provinces ayant conclu avec le gouvernement fédéral des accords de perception. On estime la réduction supplémentaire à 86 millions de dollars pour l'année d'imposition 1974 et à 127 millions pour 1975.

Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses réformes que le gouvernement fédéral a apportées ces dernières années pour dégrever les contribuables à faibles revenus. Elle ne sont pas négligeables.

Il y a toujours la possibilité de majorer l'exemption de base, mais nous nous rendons également compte que cette façon de procéder entraînerait certaines difficultés. Le gouvernement a examiné et mis en œuvre cette ligne de conduite et voilà pourquoi, étant donné qu'elle correspond en somme aux propositions formulées dans cette motion—c'est-à-dire \$5,000 pour un couple marié et \$2,800 pour un célibataire—je dois signaler que je ne peux appuyer cette motion, toutefois, je veux une fois encore féliciter le député de Bellechasse et son parti de leurs nobles intentions envers le gagnepetit en présentant cette motion.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il y a un instant je voulais commencer par féliciter mon collègue pour l'esprit et l'objet de sa motion. Mais ensuite j'ai entendu les propos du député de Halton (M. Philbrook) qui semblait dire au député: «Votre idée est bonne, mais je ne peux l'appuyer». Je dois donc présenter les choses différemment car je tiens à féliciter le député de Bellechasse (M. Lambert) d'avoir soulevé dans sa motion une question qui se résume essentiellement à ceci: il

Exemptions personnelles

devrait exister des planchers en dessous desquels le revenu des Canadiens ne devrait pas descendre ou en dessous desquels les gouvernements fédéral ou provinciaux ne devraient pas les faire tomber.

C'est pourquoi j'appuie la portée générale de la motion du député. Il apprendra tout comme d'autres députés, d'après les arguments que nous avons fait ressortir dans des débats précédents, que le meilleur moyen d'atteindre l'objectif qu'il vise dans cette motion, meilleur encore que de hausser simplement le niveau général des exemptions, c'est d'augmenter les dégrèvements accordés aux contribuables des catégories à revenu faible et moyen.

Quand on se contente de relever l'exemption de base, bien que cela favorise ceux qui sont juste au-dessus de ces niveaux et un peu plus encore ceux dont le revenu est un peu plus élevé, cet avantage devient une véritable aubaine pour ceux qui sont en haut de l'échelle. C'est pourquoi nous croyons que la façon d'atteindre cet objectif n'est pas d'avoir recours à une formule visant à accorder des réductions d'impôt excessives qui favorisent les millionnaires, mais d'employer des moyens qui assurent des réductions d'impôt aux contribuables des tranches moyennes et inférieures. Toutefois, lorsque le député a présenté sa motion, il n'élaborait pas une mesure législative. Je soupçonne que si lui et moi devions joindre nos efforts et mettre au point cette mesure, nous nous entendrions parfaitement.

● (1640)

Je veux également faire valoir un autre point, voisin de ce que je viens de dire. Nous cherchons non seulement à protéger, par des dégrèvements d'impôt, les personnes à bas revenus, mais nous nous inquiétons également des personnes dont le revenu n'atteint pas même ce niveau. Autrement dit, cette motion nous montre une fois de plus qu'un programme vrai et efficace de revenu annuel garanti s'impose au Canada.

Les montants minimaux proposés par la motion ou dans les modifications que le député est prêt à y apporter sont encore trop bas, compte tenu du coût de la vie actuel. Quels que soient les montants fixés—et j'espère que nos études dans ce domaine nous permettront très vite de fixer des montants suffisants—je suis certain qu'avant longtemps, nous envisagerons non seulement des mesures fiscales allégeant l'impôt du groupe à bas revenus, mais également un programme garantissant un revenu raisonnable à tous les Canadiens.

Il me reste encore une chose à dire, monsieur l'Orateur. Bien qu'il ne s'en soit pas prévalu pour s'opposer à la motion, le député de Halton (M. Philbrook) a avancé un argument très souvent utilisé, à savoir qu'il faut, avant de changer sérieusement le niveau d'impôt sur le revenu, tenir compte du coût pour le Trésor.

Les députés me pardonneront de signaler qu'il y a une heure nous avons examiné et voté une mesure qui se rapporte aux Jeux olympiques et qui s'inscrit dans un programme qui entraînera des dépenses d'environ un milliard de dollars. Lorsque nous parlons ensuite d'améliorer le revenu et le niveau de vie du Canadien moyen, on vient nous dire qu'il faut tenir compte de ce que cela coûterait au Trésor. J'en ai marre de cette rengaine. Je pense qu'il est grand temps de porter davantage notre attention vers les Canadiens et, en particulier, vers les économiquement faibles.